

Délibération n°27

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
60

**Nombre de conseillers
en exercice :**
60

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
59

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
03 novembre 2021

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
17 novembre 2021

**Objet : Elaboration, mise en
place et maintenance d'un
logiciel Intranet et d'outils
collaboratifs transverses
pour la Communauté
d'Agglomération :
attribution et autorisation
de signature du marché**

L'AN deux mille vingt et un, le mardi 09 novembre,
le conseil communautaire, convoqué le 03 novembre 2021
s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes,
sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul , M
BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M
BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris,
Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M
CHANSARD Gérard, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme,
Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M
DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme
DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M
GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M
HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier,
M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice,
M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian,
M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme NIORT
Nathalie, M PECOUL Pierre, M RAYMOND Vincent, M REGNOUX
Marc, M ROUGEYRON Denis, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN
Evelyne, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory,
titulaires.

Mme GRENIER Arlette, Mme LOUSTE-SOL Véronique, Mme RIOTON
Samya, **suppléantes.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M BRAULT Charles *a donné pouvoir* à M VILLAFRANCA Grégory,
- M CHAUVIN Lionel *a donné pouvoir* à M BONNICHON Frédéric,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie *a donné pouvoir* à M CHASSAING
Pierre,
- Mme PANIAGUA Murielle *a donné pouvoir* à M REGNOUX Marc,
- Mme PERRETON Régine *a donné pouvoir* à M RAYMOND Vincent,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine *a donné pouvoir* à M DE ABREU Jérôme,
- M RAYNAUD Jean-Louis *a donné pouvoir* à Mme BERTHELEMY Hélène,
- M VERMOREL Pierrick *a donné pouvoir* à Mme VAUGIEN Evelyne,
- M WEINMEISTER Nicolas *a donné pouvoir* à Mme HOARAU Catherine,
- M BARBECOT Jacques conseiller communautaire unique de Pulvérières,
remplacé par Mme GRENIER Arlette, conseillère communautaire
suppléante,
- M BIGAY Bertrand conseiller communautaire unique de Le Cheix-sur-
Morge, remplacé par Mme LOUSTE-SOL Véronique, conseillère
communautaire suppléante,
- M CHASSAGNE Eugène conseiller communautaire unique de Les Martres-
sur-Morge, remplacé par Mme RIOTON Samya, conseillère
communautaire suppléante,

Absent :

- Mme ROUSSEL Sandrine

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M HEBRARD Jean-Pierre

Rapport n°27 - Elaboration, mise en place et maintenance d'un logiciel Intranet et d'outils collaboratifs transverses pour la Communauté d'Agglomération : attribution et autorisation de signature du marché

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV) ;

Vu l'appel public à concurrence publié dans LA MONTAGNE, et sur le profil d'acheteur de RLV ;

Vu l'analyse des offres ;

Vu la proposition de la Commission des marchés passés en procédure adaptée du 18 octobre 2021 ;

Considérant qu'une procédure de consultation a été lancée pour l'attribution du marché relatif à l'élaboration ; la mise en place et la maintenance d'un logiciel Intranet et d'outils collaboratifs transverses pour la Communauté d'Agglomération, ainsi qu'il suit :

- Une tranche ferme pour la fourniture et la mise en place d'un logiciel Intranet et des outils collaboratifs transverses ;
- Une tranche optionnelle 1 pour la maintenance annuelle de l'Intranet (sur 3 ans) ;
- Une tranche optionnelle 2 pour la mise en place d'une plateforme de streaming ;
- Une tranche optionnelle 3 pour la maintenance annuelle des outils collaboratifs (sur 3 ans) ;
- Des prix unitaires de journée complémentaires d'accompagnement (études techniques ou fonctionnelles, développement paramétrage, formation) en cas de besoin ;

Considérant que la Commission des Marchés passés en procédure adaptée le 18 octobre 2021 a classé les offres et propose d'attribuer le marché à la société YES SARL (31035 TOULOUSE) ;

Le conseil communautaire, sur proposition du Conseiller délégué au développement des ressources humaines, et à l'unanimité, décide :

- **D'attribuer le marché à la société YES SARL (31035 TOULOUSE) pour un montant forfaitaire de 81 780 € HT sur 3 ans (tranches ferme et optionnelles comprises) auxquels pourront s'ajouter des prestations d'accompagnement à la journée (études techniques ou fonctionnelles, développement paramétrage, formation) dans la limite annuelle de 40 600 € HT ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant légal à signer le marché et tous actes nécessaires à leur mise en œuvre.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 10 novembre 2021***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).